



Assistance social chez moi

Par **nina**, le **19/03/2011** à **17:08**

Bonjour,
je suis actuellement en concubinage avec mon ami depuis 7 ans qui a un enfant de 11 ans, j'ai moi aussi un enfant de 8 ans, son fils qui réside chez sa mère a de gros problèmes à l'école, cette école a fait la démarche d'envoyer une assistance social chez sa mère et chez son père, et d'en informé l'école de mon fils, et donc moi aussi de m'envoyer l'assistance social pour mon fils, ; alors que mon fils n'a pas de problème à son école ni a la maison d'ailleurs, je ne comprend pas cette démarche à mon égard, on t il le droit et comment faire pour me défendre; je vous remercie d'avance

Par **Marion2**, le **19/03/2011** à **18:04**

C'est à priori une enquête sociale. Dans la mesure où vous vivez en concubinage, cette démarche des services sociaux est tout-à-fait normale.

Vous ne pouvez pas vous défendre puisque c'est normal.